



DEVENIR ACTEUR DE PREVENTION SECOURS

Maintien et Actualisation des Compétences

Acteur de Prévention Secours pour le secteur de l'Aide et Soins à Domicile (APS-ASD)

Repères

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile est croissant.

Comment prévenir cette sinistralité notable et ces différents risques alors que les travailleurs de ce secteur exercent leur métier de façon isolée, chez les particuliers, pour le compte d'employeurs au statut varié (particulier employeur, association, structure de l'économie sociale et solidaire, entreprise privée, collectivités...)

Le certificat d'acteur de prévention secours vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.

Véritable acteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il est également en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

La durée de validité du certificat APS-ASD est de 24 mois.

Objectifs

Maintenir, actualiser et évaluer les compétences de l'acteur de l'APS-ASD en terme de prévention et de secours

Programme INRS

- Echanges de pratiques
- Actualisation des connaissances et des compétences secours et prévention
- Evaluation à partir de cas concrets

Moyens pédagogiques

- Support de formation sur powerpoint
- Analyse de cas concrets
- Pédagogie active

Évaluation

La satisfaction du salarié est mesurée, dans le but d'améliorer sans cesse, l'efficacité de formation. Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation et validé ses évaluations.

La formation est certifiante, le titulaire du CPS est réputé détenir le certificat SST et le certificat PRAP 2S. La validité du certificat APS-ASD est fixée à 2 ans, suivie d'un recyclage d'une journée.

Tarif

Nous consulter

7 heures

Profil(s) stagiaires

tous les salariés intervenant à domicile titulaire du certificat CPS

Formateur

Formateur agréé par la CARSAT et l'INRS

Type de formation

intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – CS 71365– 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 267 rue Martin du Nord – BP 70076 – 59500 DOUAI – Tel : 03.27.08.00.54 – Fax : 03.27.71.29.77

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord